

Prêt de Jeux



REGLEMENT Prêt de Jeux et revues

Le Relais Petite Enfance des Vals d'Aix et Isable a pour mission de mettre à disposition des « outils » aux Assistantes Maternelles du territoire. C'est dans cette perspective qu'il met en place une possibilité de prêts de magazines et de jeux.

Article 1 : Les bénéficiaires

Ce service de prêt de jeu, est réservé aux Assistantes Maternelles agréées résidant sur le territoire de la CCVAI, à destination des enfants qu'elles accueillent âgés de 0 à 6 ans.

Article 2 : Conditions de prêt

- Les assistantes maternelles doivent signer la fiche d'emprunt après avoir pris connaissance du règlement qu'elles s'engagent à respecter.
- Une Assistante Maternelle peut emprunter jusqu'à 3 jeux et une revue pour une durée de **15 jours**. A chaque prêt, elle doit remplir la fiche Emprunt.
- Il appartient aux Assistantes maternelles de venir chercher les jeux ou les magazines au Relais Assistants Maternels en début ou fin de temps d'accueils Collectifs ou sur rendez-vous au 04 77 65 58 02.
Lors des Temps d'accueils collectifs itinérants, les Assistantes Maternelles peuvent faire de même à condition de réserver au préalable le ou les jeux souhaités auprès de l'animatrice.

Le livret prêt de jeux est à consulter sur le site de la communauté de communes (www.cc-valsaisaisable.fr) ou au RPE

- Le livret de prêt recense les jeux à emprunter, classés par thème avec la désignation du jeu, une photo, un descriptif et la tranche d'âge concernée.
- Le matériel prêté doit être rendu propre et nettoyé.
-

- Tous les ouvrages et tous les jeux devront être rendus avant le 31 juillet de chaque année pour inventaire.
- Le RPE fournit les piles, reste à l'emprunteur de signaler la nécessité de les changer.

Article 3 : Responsabilité

- Il est à la charge de l'assistante maternelle de vérifier à chaque départ et retour le contenu et l'état du jeu en fonction du descriptif et de signaler toutes dégradations ou manquements à l'animatrice du RPE
- **Tous jeux détériorés de façon importante (sauf usure normale), et/ou perte pourront faire l'objet d'une compensation financière.**
- La CCVAI décline toute responsabilité sur l'utilisation d'un jeu ayant causé un incident au domicile de l'assistante maternelle.

Contact utile :

Animatrice du Relais Assistants Maternels

☎ 04 77 65 58 02

@ rpe@ccvai.fr